



## Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire Définition du mandat

**La Coalition pour une saine alimentation scolaire (CSAS) recherche un investissement du gouvernement fédéral dans un programme universel d'alimentation scolaire à frais partagés qui permettra à tous les élèves du Canada d'avoir accès à des aliments sains à l'école tous les jours.** En plus de cet investissement fédéral, le Collectif québécois recherche un investissement des gouvernements provinciaux et locaux du Québec dans un programme universel de saine alimentation scolaire à frais partagés. S'appuyant sur les programmes existants à travers le pays, toutes les écoles serviront éventuellement un repas sain et/ou une collation aux élèves à peu ou pas de frais. Ces programmes comprendront l'éducation alimentaire et serviront, dans toute la mesure du possible, des aliments locaux, culturellement appropriés et produits de manière écoresponsable.

Les règles de l'adhésion sont les mêmes que celles déclarées dans le mandat de la CSAS. Toutes les organisations membres de la CSAS qui sont basées au Québec et qui offrent leurs services principalement aux Québécois sont automatiquement des organisations membres du Collectif québécois.

Ce mandat définit le rôle des membres<sup>1</sup>, du comité exécutif et de la personne à la coordination au sein du Collectif québécois.

Le présent mandat vise à compléter le mandat de la Coalition pour une saine alimentation scolaire (Canada). Le mandat de la Coalition canadienne et celui du Collectif québécois sont tous deux en vigueur pour les organismes membres, les sympathisants et les autres partisans au Québec.

<sup>1</sup> *Le masculin sera utilisé pour le mot membre puisqu'il désigne un organisme et non une personne.*



# Objectifs du Collectif québécois pour une saine alimentation scolaire

1. **Engagement** : Bâtir le mouvement en faveur de la mise en place un programme d'alimentation scolaire universel à travers des actions collectives, des campagnes et des projets, et rehausser le profil public et médiatique des programmes d'alimentation scolaire.
2. **Plaidoyer** :
  - a. Provincial et municipal : Guider et soutenir les membres du Québec pour plaider aux niveaux provincial et municipal en faveur d'une expansion du financement ainsi que de changements dans les politiques et les programmes de formation de l'école québécoise
  - b. Fédéral : Soutenir la CSAS pour faire progresser les politiques et le financement gouvernemental des programmes de saine alimentation scolaire au niveau fédéral en s'engageant dans des campagnes pan-canadiennes, en effectuant du plaidoyer auprès des député.e.s fédéraux au Québec et en prodiguant des conseils via le comité directeur de la CSAS.
3. **Collaboration** :
  - a. Parmi les membres : Créer un espace où les membres sont inspirés à réseauter, à partager de meilleures pratiques, à apprendre les un.e.s des autres, et à amorcer des projets collaboratifs.
  - b. À l'externe : Faciliter des conversations entre les parties prenantes externes (ex: gouvernements, entreprises) et nos membres sur des questions appropriées (ex. la logistique d'un programme local).
4. **Recherches** : Faire progresser les connaissances et la compréhension des programmes de saine alimentation scolaire en encourageant, compilant et partageant les recherches au sujet de, ou lié à, l'alimentation scolaire au Québec, au Canada et à l'international.

Les actions et positions de plaidoyer exprimées sont celles du Collectif québécois et ne représentent pas nécessairement les actions et/ou positions officielles de toutes les organisations représentées.



## Un aperçu de la structure

	Sympathisants	Membres	Comité exécutif
Type d'organisation impliquée	Groupes ou organismes gouvernementaux, ou autres groupes qui ne peuvent être membre de par leur règlements	Organisations du secteur pluriel (p. ex. OSBL, syndicats, coopératives, etc.)	Membres du Collectif québécois
Type de soutien	Soutiennent notre appel pour un programme universel de saine alimentation scolaire en s'affichant comme sympathisants.	Soutiennent notre appel pour un programme universel de saine alimentation scolaire à travers l'engagement, le plaidoyer, la collaboration et les recherches.	Prendent des décisions et soutiennent la coordination dans le suivi des projets et actions. Soutiennent l'élaboration du plan de travail du Collectif Québec et sa mise en œuvre.
Capacité	Aucune limite.	Aucune limite.	5 à 7 représentant.e.s
Capacité décisionnelle	1 à 2 réunions par an. Peuvent être consulté.e.s par courriel et peuvent donner leurs avis à l'exécutif.	1 à 2 réunions par an. Peuvent être consulté.e.s par courriel et peuvent donner leurs avis à l'exécutif.	Réunions mensuelles. Organe décisionnel principal. Peut prendre des décisions urgentes entre les réunions mensuelles.
Façon de se joindre	Remplir le formulaire en ligne pour devenir sympathisants de la CSAS et opérer la majorité de ses activités au Québec. Approuvés s'ils répondent aux critères définis.	Remplir le formulaire en ligne pour devenir membre de la CSAS et opérer la majorité de ses activités au Québec. Approuvés s'ils répondent aux critères définis.	Coopté par les membres du comité exécutif en place, ratifié par les membres lors de la rencontre annuelle des membres actifs. À tout moment de l'année, un membre peut faire la demande de siéger au comité exécutif. Une de ces personnes sera désignée pour siéger au comité directeur (steering committee) de la CSAS.
Méthode de communication principale	Groupe google des membres du Collectif, Courriel	Groupe google des membres du Collectif, Courriel	Courriel, téléphone, Zoom.

# Rôles et responsabilités

## Organisations membres (et sympathisants)

L'adhésion au Collectif Québec est ouverte au secteur à but non lucratif, y compris les coopératives à but non lucratif et les entreprises sociales à but non lucratif, les syndicats et les réseaux qui ont démontré leur soutien du mandat du CSAS en se joignant au CSAS. L'adhésion est gratuite.

### Devenir une organisation membre et nommer un.e représentant.e :

- Les organisations deviennent membres en remplissant le formulaire « [Devenir membre](#) » sur le site Web de la CSAS. Ils sont approuvés s'ils répondent aux critères d'adhésion de la CSAS.
- Chaque organisation membre désignera une personne pour être son/sa représentant.e officiel.le. Des représentant.e.s supplémentaires de la même organisation peuvent également demander à avoir leur nom ajouté à la liste de diffusion des membres du Collectif québécois. Plus d'un membre d'une organisation peut assister aux réunions des membres actifs, mais ces personnes supplémentaires n'auront pas le droit de vote.
- Des comités ou groupes de travail pourront être créés pour aider à faire avancer des initiatives spécifiques jugées prioritaires par le Collectif québécois. Les organisations membres peuvent inviter des expert.e.s en la matière à représenter leur organisation au sein des sous-comités du Collectif québécois.

### Rôles et responsabilités des membres de soutien :

Dans la mesure du possible, tous les membres du Collectif québécois sont appelé.e.s à :

- Assister à la réunion annuelle de planification en personne (aux frais des membres) ou par Zoom lorsque offert.
- Participer activement aux initiatives du Collectif.
- Fournir leur avis en temps opportun, représentant la position de leur organisation, sur les questions pertinentes.
- Agir en tant que liaison entre le Collectif québécois et l'organisation membre en communiquant et partageant les informations pertinentes du Collectif au personnel approprié au sein de l'organisation qu'elles représentent; et partager les informations pertinentes, les projets clés, les ressources et les initiatives de leur organisation avec les



membres du Collectif.

- Diffuser les initiatives du Collectif auprès des publics concernés.
- Bien que nous encourageons tous les membres à être des membres actifs, il n'existe pas d'attentes minimales pour être membre du Collectif québécois.

#### **Communications :**

- Tous les membres peuvent communiquer publiquement les messages convenus en tant que membres de la Coalition. Les membres sont encouragés à vérifier auprès de l'exécutif s'ils ont besoin d'éclaircissements sur le message convenu ou s'ils proposent de nouveaux messages.
- Seul le comité exécutif et la coordination peuvent communiquer au nom du Collectif québécois.
- Les organisations membres sont encouragées à soutenir et à promouvoir les positions de la Coalition; cependant, aucune organisation membre n'est obligée à suivre la direction ou la position de la Coalition.

#### **Prise de décision :**

- Chaque organisme a droit à un seul vote, même si plusieurs représentant.e.s de l'organisme sont présent.e.s à une réunion.
- Les membres sont encouragés à faire part de leurs points de vue à l'exécutif pendant et entre les réunions des membres, y compris de reconsidérer ou de réviser tout élément en considération. L'exécutif s'efforcera de répondre à toutes les suggestions et préoccupations dans leurs décisions dans la mesure du possible. La réunion annuelle de planification permettra aux membres d'exprimer leurs points de vue, ce qui orientera les travaux du Collectif au cours de l'année à venir.

#### **Archives :**

- Un.e volontaire tiendra un procès-verbal des réunions des membres du Collectif et enregistrera dans ces procès-verbaux tous les points de vue exprimés lors de la réunion. Le projet de procès-verbal sera distribué et sera clairement marqué comme projet jusqu'à ce que le procès-verbal soit approuvé par les membres, moment auquel le « projet » sera supprimé par le volontaire. Ces matériaux seront conservés pendant 5 ans au maximum, sauf indication contraire jugée nécessaire par les membres du Collectif.



## Comité exécutif

Les membres du comité exécutif sont des organisations membres ayant la capacité d'offrir un soutien plus durable au Collectif. Le comité exécutif est l'organe décisionnel du Collectif ; toutefois, ses décisions doivent refléter l'apport des organisations membres.

### Devenir un membre du comité exécutif :

Durant l'année, les membres du comité exécutif peuvent décider de coopter un membre s'il reste des sièges vacants. À tout moment de l'année, un membre peut signaler son intérêt de faire partie du comité exécutif. Chaque année, lors de la réunion annuelle de planification, un comité exécutif sera confirmé, sur la base des recommandations faites par le comité exécutif sortant. Les membres du comité exécutif auront un mandat d'un an, renouvelable.

### Rôles et responsabilités du comité exécutif :

Les membres de l'exécutif se réunissent **une fois par mois pour discuter et prendre des décisions** sur les questions importantes pour l'orientation du Collectif. Autant que possible, le comité exécutif comprend des représentants de régions variées ainsi que des organisations qui offrent une vue d'ensemble au niveau de la province. Un des membres de l'exécutif sera désigné pour siéger sur le comité directeur de la CSAS et assurera, en collaboration avec le/la coordonnateur.trice, la représentation et la voix du Collectif, et le suivi des priorités fédérales au sein du comité exécutif.

Les membres du comité exécutif s'engagent à :

- Superviser le travail du Collectif.
- Faire avancer la stratégie du Collectif en y consacrant du temps pendant les rencontres et parfois en dehors.
- Défendre les objectifs du Collectif.
- Soutenir les efforts de collecte de fonds pour s'assurer que le Collectif dispose de moyens pour financer un poste de coordinateur ainsi que de fonds pour les projets.
- Assumer des rôles de leadership dans les activités et les groupes de travail du Collectif.
- Approuver et finaliser les documents de communication du Collectif au besoin.
- S'acquitter des responsabilités décrites dans la section " membres " ci-dessus.



### **Prise de décision de l'exécutif :**

- L'exécutif s'efforcera de prendre des décisions par consensus (voir Annexe A). Au moins 3 des membres de l'exécutif doivent être présents pour pouvoir prendre une décision.
- Pour les décisions urgentes qui doivent être prises entre les réunions, un courriel sera envoyé aux membres du comité exécutif avec une proposition claire. Au moins 3 des membres devront y répondre pour confirmer la décision.

### **Organisation fiduciaire et coordination**

Le Collectif n'a pas de statut légal. La personne à la coordination est hébergée par une organisation fiduciaire, membre du Collectif. L'organisation fiduciaire actuelle est La Cantine pour tous. Le/la coordonnateur.trice du Collectif québécois fait partie de l'équipe de travail de la Coalition et peut intégrer ou non l'équipe de l'organisation fiduciaire.

### **Le/la coordonnateur.trice :**

- Facilite les réunions du Collectif et du comité exécutif.
- Il élabore les ordres du jour et examine les procès-verbaux des réunions.
- Envoie une communication aux membres au moins une fois à tous les deux mois sur les mises à jour et décisions prises par le comité exécutif.
- Facilite les discussions et les liens avec d'autres organismes.
- Assiste ou représente le Collectif aux réunions et aux événements.
- Assiste ou représente le Collectif aux réunions et aux événements de la Coalition.
- Représente le Collectif dans les médias et les communications.
- Entrepren des travaux de défense des intérêts non partisans au nom du Collectif et de la Coalition.
- Travaille en étroite collaboration avec les membres du Collectif et le/la coordonnateur.trice de la Coalition afin d'identifier de manière proactive les possibilités d'action, de financement, de collaboration et d'autres éléments pertinents pour la Coalition et ses membres.
- Travaille en étroite collaboration avec le comité exécutif et l'organisation fiduciaire pour effectuer la recherche et l'obtention de financement pour l'ensemble du budget nécessaire aux opérations du Collectif québécois.



## **Comités et groupes de travail**

Des comités et groupes de travail peuvent être formés au besoin.

## **Fréquence et approbation pour réviser le mandat :**

Le mandat sera revu annuellement et approuvé à la réunion annuelle de planification par toutes les organisations membres présentes.



## Annexe A: Détails du modèle de consensus

La définition la plus simple et la plus fondamentale du consensus est un « accord général ... opinion collective » (Canadian Oxford Dictionary).

Dans cette approche, les gens ne sont pas simplement pour ou contre une décision, mais ont la possibilité de se situer sur une échelle qui leur permet d'exprimer plus clairement leur opinion individuelle. Ce modèle est généralement utilisé avec un tour de table, de sorte que tout le monde dans la réunion ait la possibilité d'indiquer où il se trouve selon les six niveaux suivants:

1. Plein soutien
2. Soutien avec réservations.
3. Acceptable.
4. Ne bloquera pas la décision, peut vivre avec.
5. Besoin de plus d'informations ou de discussions.
6. Non, ne peut pas accepter la décision.

Si quelqu'un est au niveau 2, 3 ou 4, elle a la possibilité d'expliquer ses réserves. Ces questions peuvent être abordées à la réunion, si le groupe le souhaite. Ce n'est pas absolument nécessaire pour parvenir à un consensus si tout le monde est déjà à 3 ou moins, mais cela améliore généralement la recommandation ou la suggestion discutée.

Si quelqu'un est au niveau 5, il a l'obligation d'expliquer les informations ou discussions dont il aurait besoin de la part du groupe. Si quelqu'un est au niveau 6, il est important pour elle d'essayer de proposer une solution alternative qui puisse répondre à ses besoins et aux besoins du reste du groupe.

Pour répondre aux réservations de quelqu'un, il est important de demander:

1. À tout le monde pour les solutions possibles (la personne exprimant l'inquiétude et le reste du groupe - tous deux ont la responsabilité de trouver des solutions); et
2. Aux gens de suggérer des améliorations ou des alternatives qui répondent aux objectifs de l'ensemble du groupe.

*Source: National Evaluation Team for Children Terms of Reference, Annex C and adapted from the BC Labour Force Development Board.*